

CLAUDE NICOLET, THE CITIZEN AND THE CITY: HISTORY IN THE MAKING

Claude Nicolet, le citoyen et la cité : l'histoire sur le métier

Frédéric Hurlet

Université Paris Nanterre

frederic.hurlet@parisnanterre.fr - <https://orcid.org/0000-0002-6501-3772>

Pascal Montlahuc

Université Paris Cité

pascal.montlahuc@u-paris.fr - <https://orcid.org/0009-0007-5232-4225>

Entregado: 28.05.2024 / Aceptado: 19.12.2024

Resumé

L'implication politique de Claude Nicolet, candidat aux élections législatives françaises de 1973, explique en partie l'attention que celui-ci portait aux dynamiques de la cité romaine d'époque républicaine. Cet engagement, couplé à une solide pratique de la prosopographie et des sciences sociales, confère une part de sa substance à une œuvre historienne qui compte plusieurs livres aujourd'hui devenus des « classiques ». Parmi ceux-ci, le plus important est sans doute *Le*

Abstract

Claude Nicolet's political implication, as a candidate in the 1973 French legislative elections, partly explains his interest in the dynamics of the Roman city during the Republican era. This commitment, coupled with a solid background in prosopography and social sciences, gives substance to a body of historical work that includes several books that have now become "classics." Among these, the most important is undoubtedly *Le métier de citoyen dans la Rome ré-*

métier de citoyen dans la Rome républicaine, paru en 1976 : quelle vision de la cité romaine et de ses citoyens se dégage de ce livre, et dans quels domaines fut-il pionnier ? Quel est son impact, depuis sa sortie jusqu'à nos jours ? Peut-on (doit-on ?) aujourd'hui dépasser l'analyse nicoletienne de la machinerie civique, et à quel prix heuristique ? Cette contribution entend proposer quelques éléments de réponse.

Mots-clés

Claude Nicolet, Roman history, republican Rome, City (polis), Citizen, Politics, Political sociology.

publicaine (translated as *The World of the Citizen in Republican Rome*), published in 1976: What vision of the Roman city and its citizens emerges from this book, and in what domains was it pioneering? What has been its impact since its publication, and to the present day? Can (or should) we go beyond Nicolet's analysis of the civic machinery, and at what heuristic cost? This contribution offer some answers.

Keywords

Claude Nicolet, Histoire romaine, Rome républicaine, Cité, Citoyen, Politique, Sociologie politique.

En mars 1973, Claude Nicolet, professeur d'histoire romaine à la Sorbonne depuis quatre ans, est candidat aux élections législatives pour le compte de la coalition centriste « Mouvement Réformateur » (MR). Dès l'entame de sa profession de foi (voir page suivante) et conformément à la ligne de sa coalition, il rejette dos-à-dos gaullistes et communistes afin de proposer une ligne médiane, celle des « hommes réalistes et sérieux ». La mise en exergue de telles vertus conduit Nicolet à proposer une meilleure répartition de l'effort fiscal dans le but d'engager des réformes qui ne susciteraient aucun épisode de contestation ou de violences : mai 68, on le sent, est encore dans les esprits. Le candidat prône également une gestion des fonds publics assurée par des collectivités locales qui, « mieux que l'État, connaissent les vrais besoins des hommes ». La cohérence d'une telle proposition paraît évidente, puisque Nicolet se proposait de représenter une partie du département de la Marne, dominée par les petites villes et la ruralité. Après avoir appelé de ses vœux une construction européenne face à laquelle les gaullistes seraient demeurés frileux, Nicolet termine en rappelant que sa formation d'universitaire le rend sensible à la défense de l'intérêt général. Il obtiendra un score de 13%, loin derrière le parti gaulliste qui, après le désistement de Nicolet pour le second tour, remporte l'élection avec plus de 34% des voix. Dans ce texte, rédigé au moment où Nicolet était en pleine écriture de son livre *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine* (1976), nulle mention de « citoyens », mais une forte insistance sur la fiscalité, ce qui n'était sans doute pas la meilleure manière de mobiliser les citoyens-électeurs. Faut-il s'en étonner ? Sans doute pas, si l'on rappelle que Nicolet était, à ce moment, plongé dans ses recherches sur la fiscalité romaine, dont naîtra le volume *Tributum*, publié lui aussi en 1976¹.

Partant de ce premier constat, jusqu'à quel point est-il possible d'établir des liens entre le citoyen Nicolet et l'historien Nicolet ? Son implication dans la vie politique française eut-elle des répercussions observables sur sa manière de penser le monde romain et, réciproquement, sa conception de la cité romaine détermina-t-elle, même en partie, la façon dont il

1. Nicolet, 1976a et Nicolet, 1976b.

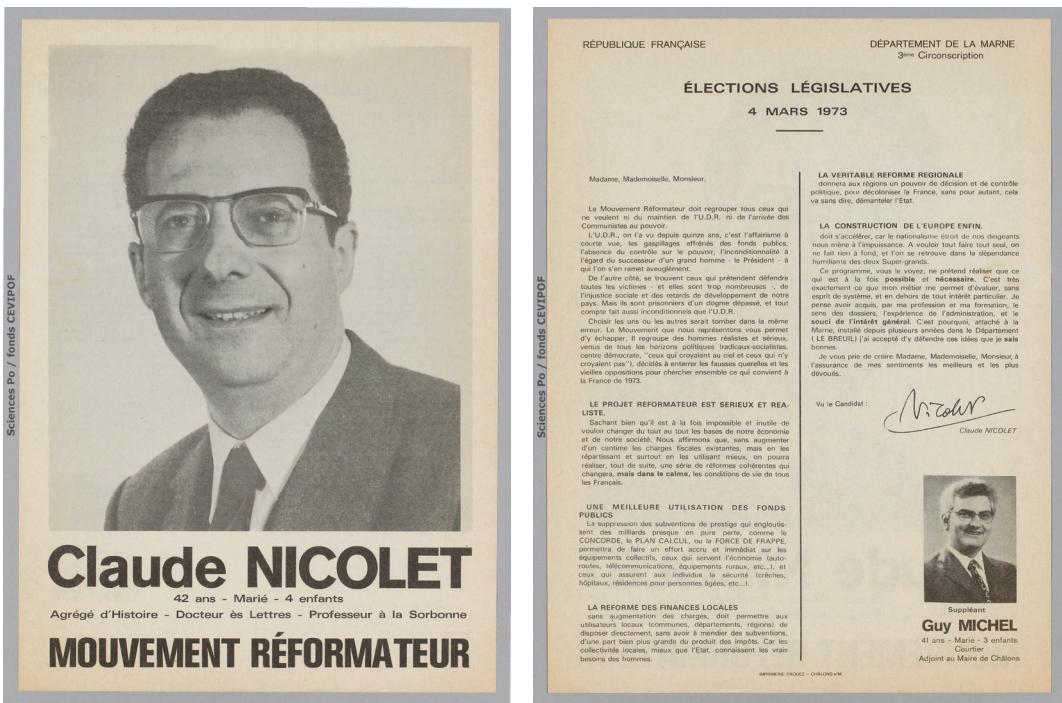


Fig. 1. Profession de foi du candidat Nicolet aux élections législatives de 1973.

envisageait le rôle du citoyen français ? Dissipons d'emblée un potentiel malentendu : il ne sera pas question ici de traiter en profondeur de l'action politique de Nicolet ou même de son implication dans le domaine de l'histoire des idées et des partis politiques de la France contemporaine (un tel effort a déjà été mené à plusieurs reprises, et jusque récemment²), mais plutôt de considérer que de telles coordonnées biographiques s'imposent d'emblée à quiconque ambitionne de reconstituer, même partiellement, l'ancrage politique de Nicolet au moment de l'écriture du *Métier de citoyen*. Dès le début de la préface qu'il donne à *Histoire, Nation, République* (2000), recueil d'articles publiés sur plus de quarante ans et dont certains sont contemporains de l'écriture du *Métier*, Nicolet expose par exemple l'un des principes fondamentaux qui, selon lui, doit guider l'action politique en France : les représentants du peuple existent, mais ne seront légitimes qu'à la condition de connaître les affaires dont ils traitent, ce qui réclame du temps et de l'expérience. Pour Nicolet, ces exigences sont toutefois à la portée de tous les citoyens, bien que cela pose des difficultés pratiques que l'auteur énumère dans cette préface, notamment dans un dialogue avec la pensée de Mendès France. Au fil de ces lignes, on perçoit toute l'importance personnelle et intellectuelle que

2. Voir les réflexions de Crémieux-Brilhac, 2011 ; de Rudelle, 2011, et enfin de Bur, 2024.

revêt, aux yeux du professeur Nicolet³, cet idéal de citoyens éduqués qui seraient, en raison de cette éducation, capables d'intervenir sur le destin collectif de la France. Ce plaidoyer pour l'implication du plus grand nombre ne saurait évidemment s'appliquer tel quel au cas de la Rome aristocratique de la fin de la République, ce que Nicolet savait bien. Néanmoins, le constat qu'il dresse à propos des relations entre les représentants politiques et les français de son époque peut contribuer à éclairer ses analyses sur la Rome tardo-républicaine, et réciproquement : « l'État républicain, tout borné et légitimement contrôlé par l'opinion, la représentation, ou la justice qu'il soit, est un État fort, pour la simple raison qu'il est, en dernière analyse, le seul dépositaire de l'intérêt de *tous*, de la volonté *générale*, de l'égalité, de la liberté, de la solidarité des citoyens »⁴. Si les questions de la représentation ou de la nation se posent différemment dans le cas romain, on notera que Nicolet a appliqué à la République romaine l'idée d'un contrat entre citoyens, conformément à cet idéal mendésiste du vivre-ensemble dont Nicolet trouve les origines dans la pensée politique du XVIII^e siècle et dans lequel il voit un des piliers de la République française.

Si la cohérence dont Nicolet fait preuve sur le temps long de son œuvre nous permettra de formuler quelques remarques relatives à l'impact que purent avoir une partie des citoyens romains sur la conduite de leur cité, il serait malgré tout excessif de postuler une équivalence pleine et entière entre, d'une part, le « métier du citoyen » ou du professeur Nicolet et, d'autre part, la tonalité de son œuvre historienne. C'est pour cette raison que notre article entend également (re)considérer les enjeux historiographiques et éditoriaux qui ont mené à la publication du *Métier* dans la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. C'est aussi à une relecture synthétique de cet ouvrage qu'invite cette contribution, dans l'optique de souligner la cohérence du système mis en place par Nicolet autant que les limites d'une analyse que certains ont pu qualifier d'idéalisante ou de mécaniste. En dépit de critiques déjà lisibles dans certains comptes rendus de l'ouvrage, l'influence de ce maître-livre demeure indéniable encore de nos jours, ce qui n'empêche pas (c'est même le contraire) certaines tentatives récentes de dépassement, dont il faudra essayer de rendre compte. Cette synthèse entend donc montrer, à partir d'une perspective historiographique, que la manière de penser la place du citoyen romain chez Nicolet était novatrice pour l'époque, mais dans le même temps limitée par les centres d'intérêts de l'auteur et orientée par certains présupposés épistémologiques plus ou moins conscients, sur lesquels nous reviendrons au fil de ce texte, qui s'apparente ainsi à une synthèse de réflexions menées antérieurement par ses deux auteurs⁵.

3. Dans plusieurs entretiens donnés au fil de sa carrière, Nicolet revient sur ce point : il est certes un chercheur et un citoyen, mais il se définit avant tout comme un professeur. L'entretien donné à M. Riglet en 2001 (voir la référence note 5) s'ouvre ainsi, de manière suggestive, sur une section intitulée « Une vie de professeur ». Lorsque Riglet l'interroge à ce propos (« J'ai envie de vous demander si, finalement, de toutes les positions que vous avez occupées, ce n'est pas celle de professeur à laquelle vous tenez le plus »), la réponse de Nicolet est claire et nette : « Sûrement ».

4. Nicolet, 2000b, p. 25.

5. Les remarques qui suivent sont fondées sur des renseignements fournis par Nicolet lui-même, dans ses écrits ainsi que dans le cadre d'un entretien avec M. Riglet (2001), disponible en ligne sur le

Les métiers du citoyen Nicolet

1. Les premiers travaux de Claude Nicolet, publiés en 1956 alors qu'il est âgé de 26 ans, ne portent pas sur des questions d'histoire romaine, ce qui se comprend si l'on considère son parcours dans les années 1950. Après une deuxième candidature (réussie) à l'Agrégation en 1954, c'est-à-dire précisément au moment de l'arrivée de P. Mendès France comme Président du Conseil, Nicolet se rapproche du parti radical et collabore à sa revue, les *Cahiers de la République*, qui paraît entre 1956 et 1963⁶. Il est élu comme membre de l'École française de Rome de 1957 à 1959, puis enseigne à Tunis en 1961, avant d'être nommé professeur à Caen de 1961 à 1969. Il devient professeur à la Sorbonne en 1969 et s'engage aux côtés de Mendès France, comme cela a été rappelé plus haut. Signe qu'il est marqué par cet engagement personnel, l'essentiel de ses articles parus entre 1956 et 1959 concernent l'histoire contemporaine française. On compte même une biographie de Mendès France, publiée en 1959, qui fait suite à un petit livre sur le radicalisme, paru dès 1957⁷. Nicolet rend d'ailleurs compte de cet engagement en ouverture d'un livre écrit entre 1979 et 1982, intitulé *L'idée républicaine en France*⁸. Le parcours de Nicolet a donc d'abord ceci de singulier (même s'il en fut de même, en France, pour P. Vidal-Naquet à la même époque) qu'il est celui d'un spécialiste d'histoire contemporaine⁹ et d'histoire ancienne qui, bien que l'essentiel de sa production ait été antiquisante, alterna toute sa carrière entre ces deux domaines d'intérêt.

site de l'INA (<https://entretiens.ina.fr/paroles-d-historiens/Nicolet/clause-nicolet>). On y ajoutera, outre les comptes rendus de ses livres, deux dossiers des *Cahiers du Centre Glotz*, le premier paru en 2011 (« Hommage à Claude Nicolet, historien et citoyen », n°22), le second en 2019 (dir. P. Montlahuc, « La machinerie de la cité. Retours sur le *Métier de citoyen* de Claude Nicolet », n°30, pp. 137-290). Le dossier « La culture politique de la République romaine » (dir. J.-M. David, Fr. Hurlet et M. Jehne, *Triumvirat*, n°31, 2020, en ligne) comporte également nombre de remarques sur l'importance de l'ouvrage et sera mobilisé. Enfin, nous avons réalisé, le 3 mars 2024 et le 8 février 2025, un entretien à paraître dans *Anabases* auprès de J.M. David, un des élèves de Nicolet qui le côtoyait au moment de l'écriture du *Métier*. Nous le remercions chaleureusement de son aide, ainsi que d'avoir accepté de relire notre contribution. Malgré son aide précieuse, toute erreur qui subsiste est de notre seul fait. Voir déjà, à ce propos, les réflexions de Crémieux-Brilhac, 2011.

6. Sur la position de Nicolet au sein de la « diaspora mendésiste », voir Rotman, 1983 (notamment p. 19).

7. Nicolet, 1957 ; Nicolet, 1959.

8. Voir ainsi les premiers mots de l'avant-propos de Nicolet, 1982, pp. 7-8 : « Ayant publié, il y a vingt-cinq ans, un petit livre de débutant sur *Le Radicalisme*, je m'étais depuis longtemps promis d'y revenir un jour, avec une expérience professionnelle et politique un peu enrichie par le temps ». Quelques phrases plus loin, Nicolet remercie en premier lieu « Pierre Mendès France, qui a bien compris que ce livre était aussi un modeste tribut de reconnaissance pour tant de leçons de politique, d'histoire, de civisme, et tout simplement de morale, qu'il m'a données ».

9. Il ne faudrait pas sous-estimer les apports de Nicolet en ce domaine, même si l'Antiquité romaine fut son terrain d'étude privilégié. Sur ce point, voir la section IV de l'entretien donné à Riglet en 2001 ainsi que les remarques de Jean-Pierre Rioux, invité sur France Culture le 11 janvier 2011 dans

Nicolet publia ses premières études d'histoire romaine en 1958, ainsi que l'atteste la bibliographie réunie par le regretté J.-L. Ferrary, qui recense un premier article intitulé « Le Sénat et les amendements aux lois à la fin de la République » (*RHDFE*, 36, p. 260-275) et un second sur « Les réformes électorales de Caius Gracchus et la politique des *populares* » (*REL*, 36, p. 58-60)¹⁰. Sa thèse d'État sur l'ordre équestre, débutée à Rome à la fin des années 1950 et patronnée par W. Seston (de la Sorbonne), est soutenue en 1966. Elle privilégie une approche prosopographique de l'élite romaine, destinée à mettre en évidence l'existence d'une société d'ordres. Dès l'époque de la thèse, Nicolet s'interroge pourtant sur les passerelles entre l'ordre équestre et ce qui est appelé à devenir, à partir d'Auguste, l'ordre sénatorial. Il se reconnaît alors dans une histoire sociale différente de l'histoire des mentalités, en vogue à ce moment, ainsi qu'il le déclare dans l'entretien de 2001. C'est donc d'abord à partir du cas des *equites Romani* (le tome 1 du livre issu de sa thèse paraît en 1966, le second en 1974¹¹) que Nicolet élargit ses explorations vers une partie plus large des Romains, comme en témoigne le recueil de textes commentés qu'il publie en 1967 et qui porte sur l'action réformatrice des Gracques¹².

2. Cette ouverture vers une cité plus vaste que celle des seuls aristocrates s'articule surtout autour d'un objet social et historique qui occupe Nicolet durant plusieurs décennies : l'impôt. Dès son arrivée à Paris en 1969 et jusqu'en 1976 au moins, Nicolet travaille en effet, dans la lignée de sa thèse, sur la prosopographie des élites, mais aussi sur la fiscalité romaine, à laquelle les chevaliers romains étaient étroitement liés et à laquelle il consacre une bonne partie de ses séances de séminaires. Ainsi, « les premières années du séminaire de Nicolet à l'EPHE furent consacrées aux sociétés vectigaliennes (de 1970 à 1975) »¹³ et J.-M. David de confirmer, au fil de notre entretien, l'importance de ce thème d'étude dans les années d'écriture qui furent celles du *Métier*. Ce vif intérêt pour la question fiscale prend aussi la forme, la même année que le *Métier*, d'un ouvrage intitulé *Tributum*, qui a fait date dans l'histoire de la fiscalité romaine et qui sera suivi de nombreuses réflexions déployées par Nicolet dans ce domaine au fil des décennies¹⁴. Nicolet écrit donc le *Métier de citoyen* à partir d'analyses portant sur l'ordre équestre, puis sur la fiscalité romaine, ce qui explique la place centrale que l'auteur donne au tribut dans sa conception « géométrique » de la cité romaine (cf. notre deuxième section).

Il est possible de préciser davantage le contexte intellectuel dans lequel fut produit le *Métier*. L'importance, dans les années 1960-1970, de « l'École de Paris », marquée par l'anthropologie d'É. Durkheim, M. Mauss ou Cl. Lévi-Strauss et conduite par les hellénistes P. Vidal-Naquet et J.-P. Vernant d'une part et, d'autre part, l'influence du marxisme italien

l'émission « La fabrique de l'histoire » (voir *infra*). Bur, 2024 appuie également son propos sur cette intrication permanente entre les « républiques » romaine et française.

10. Ferrary, 2011.

11. Nicolet, 1966 et Nicolet, 1974a.

12. Nicolet, 1967.

13. Berrendonner, 2019, p. 192 n. 11.

14. Nicolet, 1976b ; outre plusieurs articles à ce sujet, voir par la suite Nicolet, 2000a.

sur l'étude de l'esclavage antique, ont déjà été soulignées¹⁵. Ce bouillonnement épistémologique influença Nicolet qui, s'il ne fut jamais marxiste ni structuraliste, en conçut tout de même la volonté d'éclairer l'ensemble de la structure civique romaine et non pas seulement certains pans de celle-ci. Ce tropisme croissant pour une forme d'analyse structurelle se lit au détour d'une note logée dans un article de 1975, dans lequel Nicolet s'interroge sur la convergence entre histoire de l'Antiquité et science politique¹⁶. Dans cette note, le *Métier* est annoncé comme à paraître et a pour titre *L'État et le citoyen à Rome à la fin de la République*. Un tel titre laisse entrevoir, semble-t-il, l'ambition principielle de Nicolet :

« C'était la structure d'ensemble de la cité romaine qui intéressait Claude Nicolet, et particulièrement les mécanismes qui assuraient son fonctionnement et lui donnaient sa force et son originalité. L'ambition qui l'anima dans cette étude était donc de construire un schéma global d'explication qui fût à la fois exact et pertinent, et qui répondît aux ambitions intellectuelles de l'époque »¹⁷.

En 1977 paraît les *Structures de l'Italie romaine*, dont le titre témoigne tout autant de la volonté de Nicolet, dans ces années, d'articuler l'histoire interne de la cité et l'expansion externe de l'*imperium* de Rome¹⁸. La traduction du *Métier* en anglais, réalisée dès 1980, retient d'ailleurs comme titre *The World of the Citizen in Republican Rome*, un choix qui révèle – sans doute mieux que la notion de « métier », comme on le verra plus loin¹⁹ – les objectifs poursuivis par le livre. Cependant, il ne faudrait pas s'y tromper et considérer Nicolet comme un théoricien féru de modèles englobants ou d'abstractions. C'est *d'abord* sur les sources anciennes et *ensuite* sur les sciences politiques que Nicolet entend bâtir sa description de la structure civique où évoluait le citoyen romain à la fin de la République²⁰ : les sciences sociales sont, dans une telle perspective, mises au service d'une analyse qui « remonte depuis l'histoire romaine à la science politique »²¹. La principale source qui fournit à Nicolet son assise est Polybe qui, au livre VI de ses *Histoires*, décrit la célèbre « constitution mixte » de Rome et ses avantages. Là

15. David, 2011, p. 97. Sur l'« École de Paris », voir les *Cahiers « Mondes Anciens »*, n°13, 2020. Sur l'esclavage antique à ce moment, voir Giardina et Schiavone, 1981, qui clôt plusieurs années de réflexions collectives à ce propos (Nicolet en rédige, avec J. Andreau, Cl. Mossé et G. Vallet, un compte rendu pour *Quaderni di Storia*, n°16, 1982, pp. 287-323).

16. Nicolet, 1975, p. 239 n. 2.

17. David, 2011, p. 98.

18. David, 2011, p. 96. Voir Nicolet, 1977a.

19. J.-M. David nous informe que l'évocation d'un « métier » renvoie aussi au livre que Nicolet avait consacré à Mendès France dès 1959, intitulé *Le métier de Cassandre* (Nicolet, 1959).

20. « C'étaient moins les grands modèles d'explication que fournissaient les sciences sociales qui fondaient et conduisaient ses analyses que la référence aux auteurs anciens dont les ambitions conceptuelles n'étaient pas moindres et qui apportaient leur contribution à une compréhension ordonnée des systèmes civiques dans lesquels ils vivaient » (David, 2011, p. 99).

21. Magdelain, 1976, p. 191.

encore, ce choix est intellectuellement cohérent, eu égard aux préoccupations de Nicolet, qui travaillait sur le texte polybien à ce moment, ainsi qu'en témoignent explicitement un article de 1974 puis sa participation à l'édition Budé (CUF) du livre VI des *Histoires* en 1977²².

Fruit de la rencontre entre les intérêts du citoyen Nicolet pour la politique et les domaines d'expertise d'un antiquisant qui savait se faire contemporanéiste, le *Métier* peut être compris comme une forme d'aboutissement, intervenu à un moment où Nicolet, fort de vingt années d'activité, disposait du recul nécessaire pour proposer une synthèse sur la « machinerie de la cité »²³. Cette synthèse se situe, de manière presque parfaite, au carrefour de l'ambition structurale des années 1960-1970 et des propres préoccupations de Nicolet sur la fiscalité, la science politique ou l'œuvre de Polybe. Faut-il aller jusqu'à faire du *Métier* un projet annexe et situé, en raison de son caractère englobant, en marge du cœur battant des enquêtes universitaires de Nicolet, qui étaient, presque par définition, plus circonscrites ? Il est en tout cas exact que l'ouvrage ne fit pas (ou peu) l'objet de séances de séminaires et qu'il relevait, à l'origine, d'une commande. La maison Hachette souhaitait en effet publier un livre qui, suivant une tradition débutée bien des années plus tôt et qui se maintiendra ensuite²⁴, reviendrait sur la « vie quotidienne » à Rome et qui, comme le déclare Nicolet avec malice dans l'entretien de 2001, donnerait aux lecteurs « du sexe et du sang ». Face à la densité et au « sérieux » du manuscrit, Hachette refusa sa publication et le livre fut finalement, par l'entremise de Pierre Nora²⁵, accueilli chez Gallimard. Il parut le 24 mars 1976.

Le *Métier* de citoyen ou le *ciuis Romanus* au cœur du système

1. Devenu un classique²⁶, le *Métier* est un livre consacré non pas tant au citoyen romain lambda, qui serait suivi de bout en bout dans ses obligations quotidiennes, qu'à sa place dans un système que Nicolet continue à décrire comme étant « oligarchique »²⁷, sans avoir le moindre doute à ce sujet. C'est ce qu'il écrit de façon très nette dès l'« avertissement » liminaire : « l'étude de l'oligarchie romaine, dans ses structures comme dans son devenir, dans ses comportements réguliers ou non, est plus que légitime : elle est indispensable »²⁸. Le *Métier*,

22. Nicolet, 1974b ; Nicolet, 1977b, pp. 145-159. Voir aussi, par la suite, Nicolet, 1983.

23. Pour reprendre l'expression de Humbert, 1978, p. 630.

24. On signalera ainsi, dans la même collection, Carcopino, 1939 ou Dupont, 1989.

25. Nicolet évoque son « ami Pierre Nora » dans l'entretien qu'il accorde à M. Riglet en 2001 et on rappellera que Nora fait partie des deux historiens (avec Jean-Pierre Rioux) invités sur France Culture le 11 janvier 2011, dans le cadre de l'émission « La fabrique de l'histoire » en partie consacrée à Nicolet, dont la disparition datait de quelques semaines. Au fil de cette émission, on apprend notamment que Nora et Nicolet étaient camarades depuis l'époque des classes préparatoires. Nora évoque même ses deux « compagnons de vie » historienne que furent Vidal-Naquet et Nicolet.

26. Virlouvet, 2011.

27. Sur l'oligarchie romaine et la fortune historiographique de cette notion, de Syme à Nicolet, cf. Hurlet à paraître.

28. Nicolet, 1976a, p. 6.

loin d'être un ouvrage révolutionnaire au moment de sa parution ou de vouloir apparaître comme tel, s'inscrit donc plutôt dans le prolongement de ce qui était considéré, au moins depuis les travaux de M. Gelzer, comme un axiome, résumé par R. Syme d'une phrase bien connue : « À toutes les époques, quels que soient la forme et le nom du gouvernement, monarchie, république ou démocratie, une oligarchie se dissimule derrière la façade »²⁹. Nicolet ne fait en réalité qu'allonger le questionnaire en allant au-delà de l'intérêt, alors habituel, pour la seule couche supérieure des sénateurs : après avoir d'abord étudié dans sa thèse les chevaliers en tant qu'« ordre » (équestre), il s'est intéressé ensuite aux citoyens, sans lesquels ce système oligarchique ne pourrait fonctionner. Il a compris qu'on ne pouvait saisir en profondeur la République romaine en se limitant à la seule histoire des quelques dizaines de familles formant la noblesse. Il a ainsi ouvert de nombreuses portes aux générations suivantes en multipliant les angles d'approche, de manière à mieux rendre compte de la complexité du système civique romain. Cette avancée n'est toutefois pas allée de pair avec un changement de paradigme pour ce qui est de la nature même du régime politique. Nicolet oppose ainsi les « premiers rôles », qu'il définit comme « ceux “qui font l'histoire” » en se référant explicitement à Syme, aux « figurants »³⁰, qu'il n'hésite pas à qualifier, le cas échéant, de « piétaille »³¹ et qu'il présente comme une « base civique » servant avant tout à manifester son « adhésion » à l'oligarchie³². De cette manière, il dissocie plus qu'il n'articule vie civique et vie politique³³. Le citoyen romain lambda y apparaît comme un « gouverné », qu'il faudrait nettement distinguer du gouvernant³⁴. Il participait à la vie de la cité et était, à ce titre, inclus dans le processus de prise de décision, avec cette restriction que les droits politiques de chacun étaient proportionnels à son degré d'investissement dans les tâches civiques : plus le citoyen avait des devoirs, plus il avait des droits, et inversement. La République romaine n'était donc, aux yeux de Nicolet, rien d'autre qu'un système civique fortement hiérarchisé qui reposait sur une différenciation sociale passant par la naissance (avec la primauté donnée aux nobles), l'exercice de fonctions politiques au service de la collectivité (destinées avant tout aux nobles) et la richesse (on retombe alors sur l'oligarchie). Comme Nicolet le dit clairement, « “le” citoyen romain n'existe pas... Il n'y a que “des” citoyens »³⁵. Près de cinquante années après la parution du *Métier*, cette vision peut apparaître évidente, voire réductrice. Dans le contexte de l'époque, l'évolution historiographique était pourtant considérable, car elle faisait enfin entrer le citoyen romain de plain-pied sur la scène de l'histoire, même si sa

29. Syme, 1939, p. 21.

30. Nicolet, 1976a, p. 6.

31. Nicolet, 1976a, p. 19.

32. Nicolet, 1976a, p. 7, où il est précisé que cette base civique « fournissait à l'oligarchie dirigeante [...] ses soldats, ses contribuables, et la foule des émigrants, négociants ou colons, qui devaient romancer le monde ».

33. C'est ce que Nicolet fait explicitement à la p. 7 et quand il distingue à plusieurs reprises « “classe politique” et masse civique », le terme « masse » étant fortement (et péjorativement) connoté.

34. Nicolet, 1976a, p. 425.

35. Nicolet, 1976a, p. 18.

place était encore en retrait. Car ce que Nicolet appelle « le peuple-roi »³⁶ ou « un peuple de seigneurs »³⁷ est aussi présenté comme un « alibi » pour « l'oligarchie dirigeante »³⁸.

La cité de Nicolet, au contraire de celle de Gelzer, Syme ou Badian, est donc inclusive dans le sens où elle intègre *tous* les citoyens romains, sans exception, mais en veillant à assigner à chacun d'entre eux une place spécifique en fonction de leur rang. Cette cité est, à ce titre, fondée sur la *libertas*, une notion qui donne son titre au chapitre VIII, qui souligne l'existence d'une administration s'interposant entre le citoyen-électeur et le magistrat-élu, et qui rappelle que le citoyen romain était un sujet de droit bénéficiant du secours de la justice, même si celle-ci se laissait facilement corrompre et que son exercice n'était pas exempt d'arbitraire. Cette liberté était toutefois avant tout collective et était fondée sur une égalité que Nicolet se plaît à qualifier de « géométrique », faisant remonter cette conception à la philosophie platonicienne³⁹. Il s'agit là d'un point de vue idéologique, qui se concrétise de la manière la plus matérielle qui soit, dans une cérémonie civique organisée à intervalles réguliers, celle du *census*, étudiée au chapitre II du *Métier*, c'est-à-dire au seuil de la démonstration et à la suite de l'introduction, placée au chapitre I.

La cérémonie du *census* est amenée à prendre une place centrale dans l'ensemble du raisonnement parce qu'elle est « la première et la plus importante des marques de l'intégration du citoyen dans une collectivité contraignante »⁴⁰. C'est ce qui est exprimé très clairement dans le passage suivant, qu'il faut citer *in extenso* tant il est fondamental :

« Denys d'Halicarnasse et Cicéron, et après eux Tite-Live comme peut-être avant eux Polybe, affirment avec force que, tout bien considéré, la cité romaine tout entière repose sur une seule institution, fondamentale dans la diversité de ses conséquences, le *census*. Être citoyen, c'est faire partie d'une communauté reposant, comme le disait Aristote, sur un contrat implicite. Cette communauté implique une participation de tous ses “associés” aux charges comme aux avantages. Le seul problème est de décider en vertu de quel principe s'effectuera cette participation. Aristote avait déjà bien senti que les révoltes, les succès et les chutes des cités dépendaient en grande partie de la force du consensus qui unissait ou non les citoyens. Aux yeux de tous nos auteurs, le consensus qui anime la cité romaine apparaît – du moins jusque vers le I^{er} siècle avant notre ère – comme singulièrement fort, résistant à toutes les tensions intérieures comme aux plus redoutables défis venus de l'extérieur. Cela s'explique, à leurs yeux, par l'excellence du principe qui règle la participation aux diverses activités civiques, qui répartit dans le corps social les avantages et les inconvénients de la vie en commun »⁴¹.

36. Nicolet, 1976a, pp. 32 et 468 notamment.

37. Nicolet, 1976a, p. 7.

38. Nicolet, 1976a, p. 7.

39. Nicolet, 1976a, pp. 211 et 509.

40. Nicolet, 1976a, p. 71. Sur le *census* dans le *Métier* et dans l'historiographie ultérieure, voir désormais Bur, 2019.

41. Nicolet, 1976a, p. 25. Voir aussi Nicolet, 1976a, p. 72 : « Égalité de droit, inégalité sociale et politique, telle se présente donc la *civitas Romana* ; et c'est ce double résultat qu'est chargée d'obtenir le plus rationnellement possible toute la série d'opérations complexes désignée par le mot *census* ».

De ces prémisses, fondées sur l'idée d'un contrat chère à l'homme politique et au citoyen Nicolet (voir notre introduction), découle l'idée – ou l'idéal ? – d'une participation active des *cives*, qui définit la citoyenneté romaine autant que les priviléges attachés au citoyen romain (par exemple la ration mensuelle de blé à prix réduit, puis à titre gracieux). Le plan du livre a été conçu de manière à examiner les uns après les autres les différents droits et devoirs dérivant de la déclaration faite par chaque citoyen lors du *census* et de son insertion, à cette occasion, dans les différents cadres pré-déterminés de la cité, timocratique (inscription dans l'une des 193 centuriæ en fonction de la fortune et de l'âge) et géographique (inscription dans l'une des 35 tribus en fonction du lieu de domicile). On voit ainsi apparaître successivement le citoyen-soldat (chapitres III à V), puis le citoyen-contribuable (chapitre VI), enfin le citoyen-électeur (chapitre VII). Ce sont de telles occupations qui formeraient un « métier » et qui « font » véritablement la cité. La méthode suivie par Nicolet tout au long de ces chapitres est efficace : elle cherche à décrire « pas à pas » le citoyen romain dans son vécu, plus que dans son quotidien, en tout cas au moment des grandes échéances qu'étaient, à intervalles plus ou moins réguliers, l'inscription – quinquennale – dans les listes du cens, le paiement de l'impôt quand il était exigé, le service dans l'armée à l'âge légal et aux conditions pré-requises, le vote dans les comices plusieurs journées par an (environ une quinzaine). Nicolet suit cet agenda sans jamais dévier de son objectif de départ, ni sans jamais rien cacher de la complexité des structures dans lequel le citoyen romain évoluait. À cet égard, le *Métier* est aussi un manuel des institutions romaines, qui fait ressortir leurs interdépendances plus et mieux que le manuel plus systématique de Theodor Mommsen (le célèbre *Römisches Staatsrecht*). L'analyse de Nicolet sait donc se faire à la fois technique et extrêmement vivante.

Après le chapitre VIII, qui résume le lien complexe entre le citoyen et le pouvoir, voire le fossé qui sépare le premier de l'exercice du second, le *Métier* se termine par un chapitre (IX) qui, intitulé *Popularitas*, examine certaines manifestations civiques inscrites en dehors du strict cadre institutionnel. C'est ce que Nicolet a appelé, d'un joli sous-titre, « les langages parallèles », désignant par cette formule les funérailles, triomphes, cortèges, spectacles et procès. Dans ce chapitre, Nicolet apparaît encore dépendant d'une analyse juridique, mommsénienne pourrait-on dire, de la cité (voir notre troisième section). Il restait d'ailleurs insatisfait de ces pages, placées en marge du livre, ainsi qu'en témoigne une dédicace de l'exemplaire du *Métier* offert « à J.-M. David, qui réécrira le dernier chapitre. Amicalement ». De fait, de multiples livres ont, depuis 1976, été écrits pour faire des procès, funérailles et triomphes des moments pleinement civiques (J.-M. David, H. Flower, K.-J. Hölseskamp, T. Itgenshorst, G. Sumi), pour souligner la place de la *contio* dans le débat politique (Fr. Pina Polo, E. Flaig, R. Morstein-Marx, D. Hiebel) ou pour rappeler les liens entre politique et théâtralité⁴². Nicolet avait eu l'intuition de toutes ces pistes : la richesse d'un livre se mesurant aussi aux prolongements qu'il connaît, la fécondité du *Métier* est donc incontestable.

42. Voir dernièrement Hölseskamp, 2023. Pour un renvoi aux livres dont les auteurs sont ici cités : Montlahuc, 2019b.

2. Si plusieurs comptes rendus soulignèrent l'importance du *Métier de citoyen* dès sa parution, la réception immédiate du livre fut contrastée, le modèle proposé par Nicolet ayant autant ébloui que surpris, voire froissé, ses lecteurs⁴³. Le maniement des sciences politiques, de la sociologie ou de l'anthropologie fut certes loué⁴⁴, tout comme la volonté scrupuleuse de restituer à la vie des *cives* ses dimensions vécues – on pense au paysage visuel et à la topographie urbaine⁴⁵. Cependant, on observe aussi des critiques, parfois cruelles, à l'image du compte rendu de G. Sumner, qui semble avoir marqué Nicolet au point que celui-ci en fasse mention dans la préface de la seconde édition⁴⁶. Il faut dire que Sumner voyait dans le *Métier* un « interesting failure » où « the amount of original thought [...] is limited » et dont l'auteur « has no extraordinary talent for the solving of problems »⁴⁷ ! Plus substantiellement, certains commentateurs ont mis en évidence le caractère théorique de la cité dépeinte par Nicolet. Le système qu'il décrit semble parfois fonctionner hors des réalités socio-politiques et serait éventuellement valable pour les III^e et II^e s. a.C., mais bien moins pour le I^{er} s. Or les sources sur lesquelles Nicolet fonde l'essentiel de sa démonstration proviennent en majorité du dernier siècle avant notre ère. Il est sans doute exact de dire que le système polybien à partir duquel Nicolet raisonne présente un édifice trop « géométrique », trop consensuel pour refléter les réalités évolutives de la cité romaine⁴⁸. Ce que Polybe décrit est un système idéal, que Nicolet assimile, de manière plus ou moins consciente, à l'ensemble de la cité. En outre, la cité polybienne (puis nicoletienne) est fondée sur le consensus des premiers citoyens, ce qui maintient « hors de la cité » les citoyens modestes, les femmes et les non citoyens (voir *infra* à ce propos). Une dernière critique d'importance a porté sur l'absence de prise en compte de la religion comme rouage de la cité, un manque que le désintérêt personnel de Nicolet pour ces questions ne permet pas, comme l'a rappelé Th. Lanfranchi, de justifier⁴⁹. En dépit de telles critiques, le *Métier* fournit un cadre à partir duquel Nicolet a raisonné durant toute la suite de sa carrière, ainsi qu'en témoigne très clairement l'article de synthèse destiné au volume collectif *L'homme romain*, dirigé par A. Giardina (1989, trad. fr. 1992), au fil duquel Nicolet reprend la démonstration de 1976⁵⁰. En 2009, dans le dernier entretien publié de son vivant, Nicolet évoquait encore par ces mots la place du citoyen romain : « À mes yeux, c'est cela Rome : un modèle d'intégration active, de participation où le citoyen doit être électeur, contribuable, soldat »⁵¹.

43. Montlahuc, 2019a, pp. 139-140, dont l'apport est résumé dans le paragraphe qui suit.

44. David, 2011, p. 102 sur ce point.

45. Voir déjà Andreau, 1977, p. 760. Lire désormais Courrier et Guilhembet, 2019.

46. Nicolet 1979 [2^e éd. de Nicolet, 1976a], p. 29.

47. Sumner, 1978, p. 526.

48. Gabba, 1977 voit dans cette « idéologie centuriate » la marque d'un contexte postérieur à Sylla (Baudry, 2019, p. 217).

49. Chevallier, 1977 ; Gabba, 1977 ; Cassolà, 1978 ; Humbert, 1978 ; Turcan, 1978. Cf. désormais Lanfranchi, 2019.

50. Nicolet, 1992 [1989].

51. Nicolet, 2009, p. 67.

Penser le citoyen et la cité, avec et contre Nicolet

Tout « classique » subit un inévitable effet de lissage et de simplification de la pensée de son auteur – positif souvent, négatif parfois –, dont il faut tenir compte afin de décrire les manières dont le *Métier de citoyen* a influencé l'historiographie ultérieure, puis pour saisir les tentatives de dépassement que connaît, depuis quelques années, l'analyse nicoletienne de la cité.

1. Le *Métier* est un livre-pivot de l'historiographie romanisante en France⁵², ainsi que le rappelle un bilan historiographique récent consacré aux recherches françaises sur la Rome républicaine depuis 1960⁵³. Si on identifie une persistance des intérêts de Nicolet pour l'armature législative chez J.-L. Ferrary, l'attrait pour les analyses prosopographiques chez M. Coudry et S. Demougin ou bien, par la suite, le tropisme pour une histoire sociale et économique de l'*Vrbs* chez C. Virlouvet, le principal héritage du livre de 1976 s'observe peut-être dans l'émergence d'un « tournant communicationnel » (voir *infra*) : « pour la première fois étaient mis en lumière le quotidien des institutions, ainsi que leur vécu dans le fonctionnement du corps civique romain, ce qui préfigurait les travaux actuels sur la communication politique »⁵⁴. Un exemple parlant de cette influence est, en France, l'ouvrage de J.-M. David sur le patronat judiciaire au I^{er} s. a.C.⁵⁵. L'auteur y restitue l'importance des liens de clientèles, en étudiant la manière dont certains aristocrates portaient assistance ou mettaient leur savoir-faire oratoire au service de clients lors des procès. Marqué à la fois par l'approche prosopographique de Nicolet et par les analyses de Bourdieu sur les champs et l'*habitus*, David analyse les stratégies mises en place par les membres de l'aristocratie romaine afin d'asseoir leur domination rhétorique, politique, symbolique et morale sur la cité. À la suite de Nicolet, il insiste sur la fabrique du *consensus* et sur les liens de clientèles comme carburants de la cité. Au-delà du cas davidien, on peut retenir, plus largement, la centralité pluri-décennale de la pensée et de la personne de Nicolet, capables de polariser les débats et de faire émerger une génération d'historiens et historiennes (I. Cogitore, P. Cosme, M. Coudry, J.-M. David, S. Demougin, É. Deniaux ou C. Virlouvet par exemple) qui, elle-même, a su former des disciples actuellement en pleine ascension ou activité. En outre, deux dossiers publiés aux *Cahiers du Centre Gustave Glotz* – le premier en 2011 peu après la mort du savant, le second en 2019 afin de déterminer la postérité du *Métier de citoyen* – montrent qu'« enfants » et « petits-enfants » de Nicolet continuent de faire vivre et de déployer la pensée contenue dans le livre de 1976. Il n'est donc pas excessif de dire que la majorité des spécialistes français actuels d'histoire romaine (notamment politique) sont des héritiers, totalement ou non, de Nicolet et que la plupart des étudiants voient le *Métier* peupler leurs bibliographies dès leurs premières années d'étude.

52. Voir en ce sens David, 2011, pp. 100-101.

53. David et Hurlet, 2020. Voir les paragraphes « Le moment Nicolet » et « L'école fondée par Nicolet » (§ 9-20), dont nous reprenons ici les principaux éléments à propos du *Métier de citoyen*.

54. David et Hurlet, 2020, § 11 ; cf. aussi Hurlet, 2021, pp. 76 et 86.

55. David, 1992.

2. Hors de France, M. Jehne a souligné le rôle du *Métier* et du *Pain et le cirque* de P. Veyne, parus la même année, dans la naissance d'un « communicative turn » qui a influencé une large partie de l'historiographie allemande et anglo-saxonne portant sur la « culture politique » romaine⁵⁶. S'il suffit de parcourir le dossier publié en 2019 aux *Cahiers Glotz* pour se rendre compte de la multiplicité des discussions suscitées par le *Métier* chez les savants étrangers, on peut prendre l'exemple d'une controverse célèbre et rappeler que l'analyse du *Métier* a été convoquée par les deux « camps » du débat sur la démocratie à Rome. D'un côté, Millar fait fond de la démarche du *Métier* (livre auquel il renvoie de manière de plus en plus générale et principielle au fil de ses travaux) afin de critiquer l'idée selon laquelle les « masses » romaines seraient manipulées par les élites⁵⁷. K.-J. Hölkenskamp a quant à lui explicitement opposé le projet du *Métier* à la définition formaliste, réductrice, anachronique et (donc) fautive de la démocratie que propose Millar⁵⁸. La volonté de dépasser le débat sur la démocratie et de comprendre les pratiques ritualisées d'inclusion politique et l'analyse des modalités élargies du dialogue entre les *cives* et l'aristocratie a aussi conféré à la démarche de Nicolet une importance ultérieure. Dans un article publié en français en 1994, E. Flaig entend ainsi dépasser les concepts d'« aristocratie » et de « démocratie » et se défaire de l'emprise de la lecture institutionnelle pour considérer les dynamiques rituelles et interactives au fondement de la vie

56. Jehne, 2006, p. 13 ou Jehne, 2020, § 5. Dans un article portant sur l'importance civique des cérémonies et des rituels politiques, Hölkenskamp, 2006 propose une longue liste bibliographique qui débute avec le chapitre IX de Nicolet et le *Pain et le cirque* de Veyne, confirmant que ces travaux constituent la base épistémologique de cette réflexion (p. 320 n. 3).

57. Voir Millar, 1984, p. 16 n. 63, puis Millar, 1989, p. 142 : « C. Nicolet's fundamental work *Le métier de citoyen* (1976), translated as *The World of the Citizen in Republican Rome* (1980), seems to have had surprisingly little influence on the way that the authors represented here [K. Raaflaub et K.-J. Hölkenskamp] approach Republican politics ». Dans Millar, 1998, l'auteur britannique intègre totalement le *Métier* à son analyse, au point de ne pas le citer ailleurs que dans sa préface (IX-X : « This preface is therefore the place to put on record, for a start, the fundamental debt I owe to two books by Claude Nicolet [le *Métier de citoyen* et *Les structures de l'Italie romaine*] »). Les différences de vues entre Nicolet et Millar quant au degré d'effectivité des pouvoirs du *populus*, la radicalisation progressive des thèses de Millar (qui en vint à qualifier Rome de démocratie directe) et le choix de traiter du I^{er} s. a.C. dans le livre de 1998 contribuent à expliquer ce déplacement des renvois à Nicolet, depuis l'usage ciblé vers l'ensemble du *Métier* expurgé de toutes ses nuances au profit d'une lecture globale, présentée comme favorable à la thèse démocratique.

58. Comme s'il s'agissait d'un argument que Hölkenskamp retournait contre Millar, le renvoi à Nicolet est ajouté à la version augmentée (2004) d'un article écrit en 2000 : le *Métier de citoyen* y est qualifié de « contribution la plus importante » sur les rapports du citoyen à la vie politique et explicitement présentée comme contraire à la lecture de Millar (Hölkenskamp, 2004 [2000], p. 259). Dans l'ouvrage de synthèse qu'il propose sur ce débat, Hölkenskamp renvoie au *Métier de citoyen* et à l'article de Nicolet sur Polybe, pour rappeler que Millar fut obligé de reconnaître le caractère aristocratique du système politique que décrivait l'auteur grec (Hölkenskamp, 2008 (2004), p. 27 n. 4).

en cité⁵⁹. Faisant son miel du chapitre final du *Métier* sur les langages parallèles, Flraig analyse les rituels gestuels ou vestimentaires destinés à former le consensus lors des comices, décrit la dynamique de *contiones* dont les décisions concernaient l'ensemble de la communauté, et considère certains moyens d'action dont disposait la plèbe. Chez G. Sumi, le même chapitre est utilisé afin d'éclairer les cérémonies d'époque républicaine⁶⁰. Le *Métier* occupe donc une place de choix dans les études sur la culture politique romaine, et ce jusqu'à nos jours, qu'on adhère au modèle de cité présenté par Nicolet ou qu'on se montre plus sceptique.

3. Car si le *Métier* occupe une place cruciale dans l'historiographie, c'est aussi et enfin en raison des débats qu'il a pu (ou su) susciter. En limitant ici, par souci de cohérence autant que de compétences, notre propos au rôle « politique » du citoyen, on peut identifier au moins trois tentatives pour enrichir ou (re)mettre en question le système dépeint par Nicolet dans le *Métier*⁶¹.

* C'est d'abord la question de la participation qui a fait l'objet de remarques récentes, afin de déterminer le rôle concret joué par le *census* et par le vote dans le fonctionnement de la *civitas*⁶². À Rome, le vote occupait environ 15 jours par an et dépendait d'une fortune qui déterminait la participation institutionnelle, selon le principe d'« égalité géométrique » cher à Nicolet. Si ce système établissait, en lui-même et par l'organisation du déroulé du scrutin, une coupure entre les électeurs possibles et ceux qui avaient peu ou moins de chances de pouvoir exprimer leur suffrage, la participation au vote était aussi contrainte par des conditions topographiques et géographiques⁶³. Les *saepta* du Champ de Mars, où se tenaient les comices curiates, puis centuriates à partir du milieu du III^e ou du II^e s. a.C., pouvaient accueillir 70 000 personnes, alors que le nombre de citoyens fut peut-être de 200 à 300 000 personnes aux II^e et I^{er} s. a.C., puis de 900 000 après l'intégration des Italiens à la suite de la guerre sociale. Les contraintes géographiques influaient également sur les modalités de participation des citoyens : « la majorité des citoyens avait du mal à se dégager du travail des champs pour venir aux comices et l'extension territoriale de la République ne fit qu'amplifier le pourcentage de Romains qui habitaient trop loin de Rome pour fréquenter régulièrement les assemblées »⁶⁴. Le problème se posait de manière encore plus aiguë pour les nouveaux citoyens, ce qui occasionna le développement d'un système au sein duquel on se passait du vote des citoyens extérieurs à Rome, du moins des non-Italiens, jusqu'à l'époque impériale, où rares sont les Italiens venus dans l'*Vrbs* pour soutenir un candidat. À partir d'Auguste,

59. Flraig, 1994.

60. Sumi, 2005, pp. 6-271.

61. Nous ne reviendrons donc pas sur les manières dont les analyses du *Métier* ont été reprises et discutées par les historiens de la fiscalité (Berrendonner, 2019), de l'armée (Augier, 2019) ou de la religion (Lanfranchi, 2019).

62. Pour une bibliographie à jour et un riche recueil de textes relatifs au vote romain, voir désormais Chillet, 2023.

63. Voir les études réunies par Borlenghi, Chillet et Hollard, 2019 à ce propos.

64. Badel, 2013, p. 214.

les comices furent, en dépit de tentatives pour enrayer l'absentéisme, vidés de leurs dimensions institutionnelles. Voter ne revenait donc pas nécessairement à s'exprimer et il faut garder à l'esprit les contradictions entre l'importance institutionnelle, discursive et symbolique d'élections qui « faisaient » le citoyen d'une part, et les *realia* du vote d'autre part. R. Baudry commente ainsi le *Métier* en ce sens :

« Le ‘métier d’électeur’ était, à Rome, une composante essentielle de celui de citoyen. Au temps du vote, que l’on estime s’élèver à une quinzaine de jours par an, s’ajoutait celui de la campagne électorale, qui, en raison de l’intensification de la compétition aristocratique, en vint à occuper l’essentiel d’une vie politique dont chaque protagoniste était un électeur ou un candidat en puissance. Le rôle d’électeur tenait donc une place centrale dans la définition de l’identité civique. [...] C’est aussi lorsqu’il exerce cette fonction que ‘le’ citoyen romain paraît se laisser observer dans sa dimension générique. [...] Le degré de participation était inégal et c’est précisément cette inégalité qui définissait la place de chacun dans une cité qui est fondamentalement aristocratique »⁶⁵.

En restituant à la participation élective sa praxéologie, on la ramène donc à sa juste place, c'est-à-dire importante, mais ne subsumant pas, à elle seule, le rôle « réel » de tous les citoyens. Dès lors, on peut finalement s'interroger sur le fait que la citoyenneté soit un « métier » qui réclamerait une implication soutenue, au sens où la cité, pour la majorité de la population, existe hors du vote, par les interactions qui s'y déplient, au sein des institutions autant qu'hors d'elles.

** Penser ainsi la cité romaine au miroir (brisé) de la participation implique de discuter du prisme institutionnel qui guide le *Métier* et sur lequel on est revenu depuis quelques années⁶⁶. Nicolet nous y encourage d'ailleurs, sans toutefois nous faciliter la tâche, puisque, dans le dernier chapitre du *Métier*, il dit s'intéresser aux « formes parallèles de la vie collective, en dehors du domaine traditionnel défini par le droit public, qui offriront aux citoyens (pas toujours les mêmes selon les cas, ce qui est précisément intéressant pour une histoire différentielle), des occasions d'intégration ou de participation nouvelles »⁶⁷. Il passe ici en revue ce qu'il nomme des « langages parallèles », choisis par les citoyens pour exprimer leur appartenance à la cité (voir *supra*)⁶⁸. Si cette attention aux réalités extra-institutionnelles est originale dans le paysage romaniste des années 1970, le détail sémantique du propos témoigne de la difficulté à penser la cité hors de la seule participation des citoyens. L'auteur déclare en effet scruter, dans ce chapitre final, les « principales occasions où se manifeste cette sorte de contre-cité qui existe, cachée derrière la façade des institutions régulières, et qui tend par instants, dès le I^{er}

65. Baudry, 2019, p. 211.

66. En des directions souvent convergentes : Courrier, 2014 ; Rosillo-López, 2017 ; Montlahuc, 2019b ; Autin, 2025.

67. Nicolet, 1976a, p. 459.

68. Nicolet, 1976a, pp. 456-505.

siècle avant J.-C., à prendre la première place »⁶⁹. Nicolet écrit aussi que « ces circonstances marginales qui, beaucoup mieux que le rigide rituel comital, occasionnaient une communication intermittente entre les ‘masses’ et la classe politique, permettaient aux messages de passer et, en fin de compte, créaient en marge de la cité oligarchique une sorte de démocratie de substitution »⁷⁰. Cette lecture semble paradoxale, puisqu’elle entérine le caractère « parallèle » ou « substitutif » de pratiques dont Nicolet souligne justement la centralité.

Nicolet formule également l’idée selon laquelle la prise d’importance des voies/voix parallèles serait le résultat de conflits qui vinrent gripper la parfaite « machinerie de la cité », entérinant la déliquescence de la République et favorisant l’avènement du Principat. Une telle analyse part du postulat cohérent selon lequel une alliance des (premiers) citoyens et de « leurs » institutions avec l’ensemble de la cité est la condition nécessaire de l’existence de la cité : lorsque l’alliance de la *concordia* et du *consensus* se brise, la cité se meurt. Il est vrai que la fin du I^{er} s. a.C. fut marquée par de forts conflits, par la décomposition de certaines normes, par la prise d’importance d’autres repères civiques, par des bricolages juridiques, par la désagrégation de formes institutionnelles ou de sociabilités anciennes. Pour autant, ceci contribua-t-il à expliquer la prise d’importance de ces « langages parallèles » conflictuels, ainsi que le pensait Nicolet ? Les sources qui permettent de formuler une telle analyse sont toutes issues d’une élite qui assistait à l’affaiblissement de sa domination socio-politique, ce qui les conduisait à postuler que les conflits politiques étaient des dysfonctionnements de la (ou plutôt de leur) cité⁷¹. Si on envisage la cité comme résultant des interactions entre tous les habitants de la cité, quel que soient leurs statuts civiques et sans que l’idéal du *consensus* ne soit l’alpha et l’oméga de toute interprétation, il est alors possible de postuler que le tissage politique fut toujours conflictuel, à des degrés divers, et que les formes extrêmes de la conflictualité tardo-républicaine rendirent plus saillants, dans les faits et dans les sources, des éléments conflictuels du politique. Ces moments, que les sources présentent parfois comme des « crises », ne témoignent donc peut-être pas d’une transformation profonde de la nature même des modalités d’un tissage par essence conflictuel. Qu’on adhère ou non à la lecture conflictuelle de la cité, on identifie en tout cas, chez Nicolet, le réflexe qui consiste à ramener la discussion sur la cité à la participation citoyenne et au *consensus*, comme si la corde qui relie – et donc réduit – la cité aux institutions des (premiers) citoyens était difficile à distendre. Loin de remettre en cause l’approche institutionnelle ou le rôle historique des institutions,

69. Il déclare aussi vouloir étudier ce qui échappe à la « majestueuse régularité » des institutions, considère les funérailles comme un bon exemple de « gauchissement subi par les institutions » ou compare la foule réunie au théâtre de Marcellus à celle des comices (Nicolet, 1976a, pp. 456, 459-460 et 482).

70. Nicolet, 1976a, pp. 56-57.

71. Pour Moatti, 2018, pp. 63-64, les Modernes ont « été trop polybiens ; ils n’ont pas mesuré suffisamment la nature idéologique du livre 6 des *Histoires* de Polybe. [...] Or Polybe propose une formalisation idéologique de ce qu’il voit, non une description objective. [...] La constitution mixte ne décrit donc qu’une partie de la réalité romaine ; bien plus, elle reflète une nouvelle idée de la *res publica* qui exclut le conflit de l’espace politique ».

un pan des relectures du *Métier* consiste donc surtout à critiquer le non-dit réductionniste qui conduirait à faire des institutions et de l'idéal du *consensus* l'essence de la cité romaine. Pour le dire autrement, bien que l'analyse institutionnelle de Nicolet fasse des *cives*, c'est-à-dire des hommes libres, la force vive d'une cité fondée sur le *consensus*, celle-ci existe aussi par le conflit, hors de la géométrie des institutions et de la seule participation des seuls citoyens⁷².

*** Dans le droit fil de cette tentative d'ouverture, la capacité d'action politique et institutionnelle (« *agency* ») des femmes romaines a retenu l'attention de l'historiographie récente. Le « monde du citoyen » est aussi celui des femmes, ainsi que ne manqua pas de le faire remarquer J. Crook, critiquant dès 1977 Nicolet pour l'absence d'éléments féminins au sein du modèle de cité dépeint dans le *Métier*⁷³. C'est précisément à partir des années 1970 que paraissent les premières études centrées sur les femmes romaines et déployées à partir d'un questionnement méthodologiquement adapté, ainsi qu'en témoigne le livre important de S. Pomeroy, paru en 1975⁷⁴. Depuis lors, les recherches sur la République n'ont cessé de réévaluer à la hausse le rôle joué par les femmes au sein de la cité, et ce sous différentes formes : non seulement dans le cadre de biographies, nombreuses, consacrées à telle ou telle matrone de haut rang, mais aussi afin de souligner que les femmes pouvaient obtenir une autonomie juridique en étant *sui iuris*, dans des conditions déterminées, et en se voyant reconnaître une capacité d'action dans les domaines économique (gérer leurs biens, dont la dot, les transmettre par héritage en tant que testatrices, être héritières), autant que judiciaire (dans certaines circonstances⁷⁵). Fort de ce constat, le récent ouvrage collectif coordonné par Cr. Rosillo-López et S. Lacorte n'hésite pas à présenter les femmes de la République comme des *cives Romanae*, même si l'expression est rarement attestée dans les sources⁷⁶.

Il ne s'agit pas ici de formuler le moindre reproche à Nicolet, dont la réflexion reflète en large partie les centres d'intérêts et les connaissances des historiens de son époque, mais plutôt de chercher à comprendre ce qu'un tel silence sur la place des femmes voulait dire de la conception de ce « métier » de citoyen, placé au cœur du livre de 1976. Comme nous l'avons rappelé plus haut, la citoyenneté romaine a été longtemps étudiée sous l'angle de la participation, ce qui présente l'incontestable avantage de faire ressortir les activités concrètes des citoyens dans les secteurs les plus visibles de la vie publique. Une telle approche a toutefois pour conséquence et pour inconvénient de faire de la Rome républicaine « un

72. Courrier, 2014 utilise le chapitre sur les « langages parallèles » pour discuter du niveau (relativement élevé selon lui) de culture politique dont étaient pourvus les citoyens lorsqu'ils réagissaient dans le cadre des spectacles publics (Courrier, 2014, pp. 580-581, citant Nicolet, 1976a, pp. 486-487). De son côté, Angius, 2018 déclare, dans ses travaux sur les opinions à Rome, vouloir exploiter les « intuizioni » du *Métier*.

73. Crook, 1977.

74. Pomeroy, 1975.

75. Rivière, 2021, pp. 424-472.

76. Rosillo-López et Lacorte, 2024.

club d'hommes ». À Rome, c'étaient certes des hommes – les *uri* – qui portaient les armes, payaient l'impôt et dirigeaient la cité, en qualité de magistrats élus par leurs concitoyens du même sexe. Toutefois, les femmes payaient elles aussi des impôts, prenaient leur part dans la gestion de ce qu'elles possédaient en propre et étaient liées à l'histoire des familles auxquelles elles appartenaient par la naissance ou dans lesquelles elles étaient entrées par le mariage, comme l'indique le déroulement de leurs funérailles. Elles transmettaient *de facto* la citoyenneté en mettant au monde des citoyen(ne)s, mais assuraient également, ou cherchaient à assurer, en lien direct avec un modèle déterminé par le masculin, une part de la reproduction sociale, en affichant leurs propres valeurs et vertus, en transmettant leurs biens et en étant partie intégrante du fonctionnement comme de l'image de leurs familles.

D'un côté, il est donc possible de considérer la citoyenneté romaine comme un *continuum* au sein duquel évoluaient, depuis le sommet vers la base d'une pyramide des droits et devoirs, les nobles, les chevaliers, les *ingénus* de sexe masculin, les citoyennes et les *affranchi(e)s* de citoyen(ne)s romain(e)s. D'un autre côté, si l'on s'efforce de passer de la citoyenneté à la cité, l'analyse par le biais des statuts juridiques ou des divisions sexuées n'offre pas, à elle seule, un point d'entrée satisfaisant : c'est bien la prise en compte de l'articulation toujours variable entre les multiples éléments qui caractérisent socialement un individu (statut, sexe, richesse, origine, etc.) et qui sont activés selon les contextes observables qui permet d'éclairer non pas tant le « métier » de citoyen, mais bien le « monde » de la cité.

* * *

La dialectique entre « élites » et « masses », qui fait l'objet de la réflexion collective publiée dans le présent numéro de la *Revista de Historiografía*, est au cœur de toute analyse du pouvoir, quel que soit le contexte géographique et chronologique pris en compte. Sur ce thème, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine* de Claude Nicolet a joué un rôle fondamental dans les évolutions historiographiques de la seconde moitié du XX^e siècle, en faisant du citoyen romain un acteur à part entière de l'histoire et en contribuant, par ce biais, à dépasser une vision purement oligarchique de la République romaine, même si l'auteur resta, sans doute en raison de ses sensibilités politiques personnelles, attaché à l'idée d'une cité romaine fondée sur la participation des premiers citoyens. Excellent connaisseur de Polybe, Nicolet a su faire (re)vivre les relations multiformes, les interactions concrètes et le dialogue constant que la République a, en tant que régime civique, alimentés au sein de l'aristocratie ainsi qu'entre cette dernière et les autres *cives*, que ce soit au moyen de ses institutions ou à travers des langages qui n'ont finalement de parallèles que le nom. Nicolet aimait à se demander si les Romains étaient nos papas ou plutôt des papous⁷⁷ : nous nous garderons bien de donner une réponse, mais n'hésiterons pas à faire de lui l'un des pères fondateurs de l'histoire romaine telle qu'elle se pratique aujourd'hui, et de son *Métier* l'une de ses plus belles réussites.

77. Voir par exemple Nicolet, 1988, p. 32, à propos des notions antiques et modernes d'« économie ».

Bibliographie

- Andreau, Jean (1977). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Annales*, 32, pp. 756-763.
- Angius, Andrea (2018). *La Repubblica delle opinioni. Fonti dell'opinione popolare a Roma tra II e I sec. a.C.* Grassina.
- Augier, Bertrand (2019). Le métier des armes. L'armée et la guerre dans *Le Métier de citoyen. Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 165-190.
- Autin, Louis (2025). *Sur les lèvres de la foule. Sociologie politique des rumeurs et écriture de l'histoire chez Tacite.* Ausonius Editions.
- Badel, Christophe (2013). *La République romaine*. Presses Universitaires de France.
- Baudry, Robinson (2019). Portrait du citoyen en électeur. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 211-226.
- Berrendonner, Clara (2019). Claude Nicolet et l'étude des finances publiques républicaines : le métier d'un citoyen. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 191-209.
- Borlenghi, Aldo, Chillet, Clément, Hollard, Virginie, Lopez-Rabaté, Liliane & Moretti, Jean-Charles (dir.) (2019). *Voter en Grèce, à Rome et en Gaule. Pratiques, lieux et finalités*. MOM Éditions.
- Bur, Clément (2019). Le census, ressort oublié de la machinerie républicaine. *Cahiers du Centre Gustave-Glotz*, 30, pp. 145-164.
- Bur, Claude (2024). Construire la République avec Claude Nicolet. *La vie des idées*, 3 décembre 2024, en ligne. <https://laviedesidees.fr/Construire-la-Republique-avec-Claude-Nicolet>
- Carcopino, Jérôme (1939). *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'Empire*. Hachette.
- Cassolà, Filippo (1978). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Athenaeum*, 56, pp. 224-226.
- Chevallier, Raymond (1977). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Caesarodunum*, 12, pp. 56-61.
- Chillet, Clément (2023). *Le vote populaire à Rome. Textes introduits, traduits et commentés*. Les Belles Lettres.
- Courrier, Cyril (2014). *La plèbe de Rome et sa culture (fin du II^e s. a.C.-fin du Ier s. p.C.)*. École française de Rome.
- Courrier, Cyril & Guilhemet, Jean-Pierre (2019). Le métier de citoyen dans la Ville : vie civique et topographie urbaine. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 247-272.
- Crémieux Brilhac, Jean-Louis (2011). Claude Nicolet, politique et historien. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 22, pp. 49-54.
- Crook, John (1977). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, 45, pp. 369-371.
- David, Jean-Michel (1992). *Le patronat judiciaire au dernier siècle de la République romaine*. École française de Rome.
- David, Jean-Michel (2011). Claude Nicolet : *Le métier de citoyen et Les structures de l'Italie Romaine*. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 22, pp. 95-104.
- David, Jean-Michel & Hurlet, Frédéric (2020). L'historiographie française de la République romaine : six décennies de recherche (1960-2020). *Trivium*, 31. <https://doi.org/10.4000/trivium.7248>
- Dupont, Florence (1989). *La vie quotidienne du citoyen romain sous la République*. Hachette.
- Ferrary, Jean-Louis (2011). Bibliographie de Claude Nicolet. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 22, pp. 11-47.
- Flaig, Egon (1994). Repenser le politique dans la République romaine. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 105, pp. 13-25.
- Gabba, Emilio (1977). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Journal of Roman Studies*, 67, pp. 192-194.
- Giardina, Andrea & Schiavone, Aldo (dir.) (1981). *Società romana e produzione schiavistica*. Laterza.
- Hölkenskamp, Karl-Joachim (2004). *Die Römische Republik. "Government of the People, by the People, for the People"*. En Karl-Joachim Hölkenskamp (éd.), *Senatus Populusque Romanus. Die politische Kultur der Republik – Dimensionen und Deutungen* (pp. 257-280). Franz Steiner.

- Hölkeskamp, Karl-Joachim (2006). Rituali e ceremonie ‘alla romana’. Nuove prospettive sulla cultura politica dell’età repubblicana. *Studi Storici*, 47, pp. 319-363.
- Hölkeskamp, Karl-Joachim (2008). *Reconstruire une République. La Rome antique*. Nantes. (trad. de l’éd. allemande de 2004, trad. angl. de 2010). Les Editions Maison.
- Hölkeskamp, Karl-Joachim (2023). *Theater der Macht. Die Inszenierung der Politik in der römischen Republik*. Beck.
- Humbert, Michel (1978). Compte rendu de Nicolet 1976a. *RD*, 56, pp. 629-632.
- Hurlet, Frédéric (2021). L’état des recherches actuelles sur la République romaine en France (et en Belgique) : les six dernières décennies (1960-2021). *Anabases*, 34, pp. 75-98.
- Hurlet, Frédéric (à paraître). Why is the Roman Republic no longer seen as an Oligarchy. En Christian Müller and Maurizio Giangilio (dir.), *Oligarchy*. Cambridge University Press.
- Jehne, Martin (2006). Methods, Models, and Historiography. En Robert Morstein-Marx & N. Rosenstein (dir.), *A Companion to the Roman Republic* (pp. 5-28). Wiley.
- Jehne, Martin (2020). La culture politique de la République romaine dans la recherche allemande. *Trivium*, 31. <https://doi.org/10.4000/trivium.7242>
- Lanfranchi, Thibaud (2019). Le citoyen moins la religion. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 273-281.
- Magdelain, André (1976). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Iura*, 27, pp. 191-192.
- Millar, Fergus (1984). The Political Character of the Classical Roman Republic, 200-151 B.C. *Journal of Roman Studies*, 74, pp. 1-19.
- Millar, Fergus (1989). Political Power in Mid-Republican Rome: *Curia or Comitium?* *Journal of Roman Studies*, 79, pp. 138-150.
- Millar, Fergus (1998). *The Crowd in Rome in the Late Republic*. University of Michigan Press.
- Moatti, Claudia (2018). Res publica. *Histoire romaine de la chose publique*. Fayard.
- Montlahuc, Pascal (2019a). Avant-propos au dossier “La machinerie de la cité. Retours sur *Le métier de citoyen* de Claude Nicolet”. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 137-144.
- Montlahuc, Pascal (2019b). Claude Nicolet et les “langages parallèles” du citoyen : (ré)introduire le politique à Rome. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 30, pp. 227-246.
- Nicolet, Claude (1957). *Le Radicalisme*. Presses Universitaires de France.
- Nicolet, Claude (1959). *Pierre Mendès France ou le métier de Cassandre*. Julliard.
- Nicolet, Claude (1966). *L’ordre équestre à l’époque républicaine (312-43 a.C.)*. I. *Définitions juridiques et structures sociales*. De Boccard.
- Nicolet, Claude (1967). *Les Gracques. Crise agraire et révolution à Rome*. Paris.
- Nicolet, Claude (1974a). *L’ordre équestre à l’époque républicaine (312-43 a.C.)*. II. *Prosopographie des chevaliers romains*. De Boccard.
- Nicolet, Claude (1974b). Polybe et les institutions romaines. Dans Emilio Gabba (dir.), *Polybe, Entretiens sur l’Antiquité classique* 20, (pp. 209-265). Fondation Hardt.
- Nicolet, Claude (1975). Histoire de l’Antiquité classique et science politique. *Bulletin de l’Association Guillaume Budé*, 4, pp. 231-258.
- Nicolet, Claude (1976a). *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*. Gallimard.
- Nicolet, Claude (1976b). Tributum. *Recherches sur la fiscalité directe sous la République romaine*. Rudolf Habelt.
- Nicolet, Claude (1977a). *Rome et la conquête du monde méditerranéen (264-27 a.C.)*. I. *Les structures de l’Italie romaine*. Presses Universitaires de France.

- Nicolet, Claude (1977b). Notes complémentaires. Dans *Polybe, Histoires, livre VI* (texte établi et traduit par R. Weil), *Collection des universités de France Série grecque - Collection Budé*, pp. 145-159.
- Nicolet, Claude (1982). *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*. Gallimard.
- Nicolet, Claude (1983). Polybe et la “constitution de Rome” : aristocratie et démocratie. Dans Claude Nicolet (dir.), *Demokratia et Aristokratia. À propos de Caius Gracchus : mots grecs et réalités romaines* (pp. 15-35). Publications de la Sorbonne.
- Nicolet, Claude (1988). *Rendre à César. Économie et société dans la Rome antique*. Gallimard.
- Nicolet, Claude (1992). Le citoyen et le politique. Dans Andrea Giardina (dir.), *L'homme romain* (pp. 25-69). Seuil [orig. dans Andrea Giardina (dir.), *L'uomo romano*, Laterza, 1989, p. 1-44].
- Nicolet, Claude (2000a). *Censeurs et publicains. Économie et fiscalité dans la Rome antique*. Fayard.
- Nicolet, Claude (2000b). *Histoire, Nation, République*. Odile Jacob.
- Nicolet, Claude (2009). Le miracle romain. *L'Histoire*, 341 (avril), pp. 66-67.
- Pomeroy, Sarah (1975). *Goddesses, Whores, Wives and Slaves : Women in Classical Antiquity*. Penguin Random House.
- Rivière, Yves (2021). *Histoire du droit pénal romain de Romulus à Justinien. Textes introduits, traduits et commentés*. Les Belles Lettres.
- Rosillo-López, Cristina (2017). *Public Opinion and Politics in the Late Roman Republic*. Cambridge University Press.
- Rosillo-López, Cristina and Lacorte, Silvia (dir.) (2024). Ciues Romanae. *Roman Women in the Roman Republic*. Editorial Universidad de Sevilla, Prensas de la Universidad de Zaragoza.
- Rotman, Patrick. (1983). La diaspora mendésiste. *Pouvoirs*, 27, pp. 5-20.
- Rudelle, Odile. (2011). Claude Nicolet face au dilemme de la République française. *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 22, pp. 141-149.
- Sumi, Geoffrey. (2005). *Ceremony and Power. Performing Politics in Rome between Republic and Empire*. University of Michigan Press.
- Sumner, Graham. (1978). Compte rendu de Nicolet 1976a. *AJPh*, 99, pp. 520-526.
- Syme, Ronald (1939). *La révolution romaine* (trad. R. Stuveras, 1967). The Clarendon Press.
- Turcan, Robert (1978). Compte rendu de Nicolet 1976a. *Revue de l'histoire des religions*, 193, pp. 232-233.
- Virlouvet, Catherine (2011). Compte rendu de Nicolet 1976a. *L'Histoire*, 364 (mai), p. 96.

